

Québec, le 23 septembre 2008

Monsieur Sylvain Tanguay  
Directeur général  
Association touristique régionale de la Gaspésie  
357, route de la Mer  
Sainte-Flavie (Québec) G0J 2L0

**Objet : Projet de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche par Cartier  
énergie éolienne inc.  
Questions complémentaires du 23 septembre (n<sup>os</sup> 1 à 4)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 30 septembre pour la bonne marche de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

P. J.

## Questions complémentaires du 23 septembre (n<sup>os</sup> 1 à 4)

1. Quelle est la position de l'ATR en ce qui concerne précisément :
  - a. le projet de parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ;
  - b. le projet de parc éolien de Montagne Sèche à Petite-Vallée et à Cloridorme ?
2. Quels sont les différents types de clientèle touristique qui fréquentent la Gaspésie et dans quelle proportion (par exemple, tourisme de passage, tourisme d'aventure, tourisme culturel, etc.) ? Veuillez aussi indiquer ce que recherchent ces types de clientèle.
3. Les répercussions du développement éolien en Gaspésie sur le tourisme ont-elles été mesurées par l'ATR ou par un autre organisme ? Si oui, comment ont-elles été évaluées ? Quels sont les résultats ?
4. Quel est l'avis de l'ATR à propos du risque de banalisation des paysages de la Gaspésie par la multiplication des parcs éoliens visibles partiellement à partir du trajet touristique de la route 132 ?